

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



CONVOCAATION

Date	13/04/2012
Affichage	13/04/2012

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : SPORTS 1

**OBJET : REFECTION DU
SOL DU GYMNASSE DES
GARCINS- DEMANDE DE
SUBVENTIONS.**

Le **Vendredi 20 avril 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
FERRUS Christian pouvoir à ESCALLIER Karine.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, FERRUS Christian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Eric PEYTHIEU.

La commune de Briançon possède un gymnase, dont le revêtement de sol de la salle omnisports qui date de 1968, année de construction du gymnase, ne permet plus la pratique des différentes activités sportives dans des conditions normales de sécurité et d'hygiène. En effet, l'usure générale et la dégradation importante du sol s'avèrent dangereuses pour les utilisateurs.

Les travaux proposés consistent au remplacement du revêtement de sol selon les exigences des normes en vigueur.

Le nouveau sol répondra aux critères de sécurité (performance, sûreté des appuis, liberté des mouvements exigés) et aux différents types de pratiques et d'utilisateurs.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant des travaux		Participation		
Montant HT	75 000,00 €	Etat (DETR)	34,50 %	25 875,00 €
Montant TVA	14 700,00 €	Autofinancement	65,50 %	49 125,00 €
Montant TTC	89 700,00 €			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de ces travaux ;
- D'approuver le plan de financement proposé ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès des instances susceptibles de participer au financement des travaux ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM *



TRANSMIS LE 23 AVR. 2012

PUBLIÉ LE 23 AVR. 2012

NOTIFIÉ LE 24 AVR. 2012